

Par Isa29200, le 16/09/2023 à 10:11

Dossier de surendettement recevable

Notre le cataire e foit un dessier de aurendattement et noue avens eu le courrier noue en

Notre locataire a fait un dossier de surendettement et nous avons eu le courrier nous en informant qu'il est recevable . Au vu de ses finances ,la demande du dossier sera orienté vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Nous faisons un recours car la dette indiquée n'est pas la bonne déjà à la date de la demande . Et depuis il n'a pas réglé ses loyers (2 supplémentaires, et malgré le montant des als la dette augmente fortement : seulement 60 euros pour un loyer de 500 euros). Sans oublier les dégradations : vitres cassées qui nous avons constaté donc la caution ne couvrira même pas les dégâts...)

Nous devions faire une énième intervention d'huissier (1 er fois en février). Pouvons nous continuer la procédure ?

Si il ne paye pas ses loyers à l'avenir avant nous des droits?

Son bail se termine en janvier. Nous récupérons la maison pour nous (mutation professionnelle). Il était informé dans les règles, mais peut -il ne pas partir (trêve hivernale).

Désolée pour toutes ces questions mais nous sommes vraiment perdus .